

Roche aux Fées Communauté labellisée Maison Sport-Santé

Proposer une offre de proximité aux personnes souhaitant reprendre une activité physique adaptée et modérée ou souffrant de maladies chroniques, tels sont les objectifs, en matière de politique sportive, poursuivis par Roche aux Fées communauté depuis plusieurs années.

« La politique sportive communautaire adoptée en 2015 était ambitieuse et comportait plusieurs axes stratégiques dont le sport santé. Cette co construction avec les professionnels de santé est une réussite. Obtenir aujourd’hui ce label Maison Sport-Santé est le fruit du travail et une récompense pour tous ceux qui ont contribué à sa mise en œuvre. », indique Christian Sorieux, Vice-président en charge du sport et des finances à Roche aux Fées Communauté

« Une labellisation qui participe à la reconnaissance des dispositifs déjà mis en place sur le territoire avec nos nombreux partenaires », souligne Fabien Brisorgueil, Chargé de la politique sportive communautaire à Roche aux Fées Communauté.

Qu’elle soit en faveur du bien être des personnes ou à des fins médicales, l’offre proposée s’articule à travers des dispositifs de proximité et notamment :

- Le programme « Bougez sur ordonnance », co-construit avec les acteurs locaux est un dispositif d'accompagnement vers la pratique d'activité physique qui s'appuie sur la mise en relation des patients avec des acteurs professionnels du territoire.
- Le programme « Bougez à la Roche aux Fées », pour une reprise d’activité physique modérée et une orientation des personnes vers les associations sportives avec une offre d’activité adaptée
- Le programme « Bougez en Entreprise », dispositif en faveur de la santé des salariés (lutte contre la sédentarité et les troubles musculo-squelettiques) et de l’entreprise (baisse de l’absentéisme – attractivité de l’entreprise).

Cette rencontre avec les acteurs de Roche aux Fées Communauté participe à renforcer la mise en réseau des associations sportives locales et le déploiement de projets collectifs à l’échelle du territoire.

Publié le 28 février 2022